COMMUNE DE GACOGNE Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du Jeudi 10 janvier 2019 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- Marché accessibilité Auberge : lot N° 2 "Plâtrerie Menuiserie",
- Demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- Questions diverses.

Etaient présents: Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Olivier TARTRAT.

Absents excusés: Camille DEBEZE,

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 20 décembre 2018 à 19h.

• MARCHE PUBLIC – ACCESSIBILITE DE L'AUBERGE - lot N° 2 Plâtrerie - Menuiserie

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à l'issue de la consultation pour la mise aux normes de l'Auberge au regard de la règlementation sur l'accessibilité aux PMR, aucune offre pour le lot 2 "Plâtrerie" n'avait été reçue.

Conformément à l'article R 2122-2 du Code des marchés publics, une entreprise a été consultée ultérieurement.

Le Maire présente un devis de l'entreprise Gilles DUMARAY (58800 Montreuillon) d'un montant de 6 482,20 € HT.

Le conseil municipal accepte le devis présenté et charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

• DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2019

Travaux sur voiries communales classées Routes Stratégiques du Bois - Demandes de subventions DETR et FEADER

Le Maire expose au conseil municipal que les voies communales n°7 dite "Route de Coulard" et n°8 dite "de Gâcogne à la RD 17" sont fortement endommagées et nécessitent des travaux lourds de renforcement et d'élargissement.

Ces voies qui desservent les massifs forestiers de Coulard, du Banquet, de Montbion, de Grandmont ont été classées en voies communales stratégiques pour le transport du bois et sont éligibles aux aides spécifiques du FEADER gérées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le Maire présente au Conseil municipal plusieurs estimations du montant de ces travaux :

- Maîtrise d'oeuvre : 7 175 € HT (devis Avre Conseil)
- Travaux : 171 725 € HT (devis Colas)

Soit un coût global de 178 900 € HT.

Le Conseil municipal estime que, compte-tenu du montant estimé de ces travaux, ils ne pourront se réaliser que si des aides significatives sont obtenues des partenaires.

Le Conseil municipal charge donc le Maire de solliciter les subventions suivantes :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 pour un montant de 80 505 €, soit 45 % de la dépense,
- FEADER (appel à projet 2019) pour un montant de 88 269 €, soit 50,35 % de la dépense éligible (49,34 % de la dépense totale).

Le Maire précise que les services de la DDT de la Nièvre l'ont informé qu'il y aura bien un appel à projet régional 2019.

Si les fonds FEADER sont obtenus, ces voies seront, après travaux, classées à l'itinéraire des bois ronds.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec Avre Conseil (Tannay) pour un montant d'honoraires de 4,10% du montant des travaux.

Rénovation, aménagement des locaux de la mairie

Le Maire rappelle le contenu des discussions du dernier conseil relatives à la vétusté des locaux de la mairie, et à l'altération des enduits extérieurs.

Il avait également été envisagé l'installation d'une Marianne,

Le Maire présente au Conseil municipal un certain nombre de devis estimatifs relatifs à des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux de la mairie.

Enduits extérieurs : 12 600,00 € HT
 Murs, plafond, isolation plafond : 6 472,68 € HT
 Eclairage leds : 2 617,00 € HT
 Stores : 912,06 € HT
 Chaises : 1 588,40 € HT
 Marianne : 610,00 € HT
 Meuble cadastre : 1 398,00 € HT.

Le tout pour un montant estimatif total de 26 198,14 € HT.

Le Conseil municipal estime que ces travaux sont nécessaires pour recevoir la population et permettre au secrétariat de s'exercer dans de bonnes et dignes conditions.

Le Maire propose un plan de financement qui permettrait de réaliser ces travaux avec un autofinancement communal d'environ 31 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le plan de financement présenté par le Maire, à savoir :

- dépenses : 26 198,14 € HT
- recettes : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 10 479 €

DCE: 7 500 €

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 40 % de la dépense estimée, soit 10 479 €.

Fait à Gâcogne, le 28 janvier 2019

Christophe GAGNEPAIN Maire de Gâcogne

•